

mardi 15 novembre 2016

Le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL) d'Aquitaine et les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) de Gironde et des Landes s'engagent à travailler ensemble dans l'intérêt des particuliers



Les ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de Gironde et des Landes et le SNAL Aquitaine (Syndicat National des Aménageurs et Lotisseurs) ont souhaité s'associer pour mieux informer l'acquéreur d'un terrain en secteur aménagé, dit « en lotissement ».

Ils se sont associés pour réaliser un guide d'information sur le parcours d'un acquéreur de terrain qui souhaite faire construire sa maison. Ce guide intitulé « **Acheter un terrain aménagé pour faire construire** » a pour objectif d'apporter tous les éléments à savoir à toutes les étapes d'acquisition d'un terrain, tant sur le plan juridique que pratique. Cela va de la signature de la promesse de vente à l'acte authentique mais aussi de la vie du lotissement (association syndicale libre, les charges...).



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le guide, contacter :

L'ADIL de la Gironde à Bordeaux – 05 57 10 09 10

www.adil33.org

L'ADIL des Landes à Mont de Marsan – 05 58 46 58 58

www.adil40.fr

ADIL : Les Agences Départementales d'Information sur le Logement de Gironde et des Landes sont à la disposition des habitants de leurs départements pour les informer sur le logement. Juridiquement, leur statut est celui d'une association de droit privé régie par la loi de 1901. Autonomes, possédant leurs propres organes de décision, elles sont cependant membres du réseau national des ADIL. Elles sont agréées par l'ANIL et conventionnées par le Ministère en charge du Logement.

SNAL : Créé en 1980, le Syndicat National des Aménageurs et Lotisseurs est le principal organisme représentant les professionnels de l'aménagement privé en France. Il regroupe plus de 300 sociétés membres, soit 80% de la profession. A ce titre, il est devenu le partenaire incontournable de tous les intervenants à l'acte de bâtir. A ce titre, il représente au mieux les intérêts de ses adhérents ; c'est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics notamment des collectivités locales et des administrations ainsi que des concessionnaires.



Signature de la convention de partenariat le mardi 15 novembre 2016 à la Cité du Vin. **M. Jean François BROQUERES, Président ADIL 40, Mme Pascale POIROT, Présidente SNAL national, Mme Corinne GUILLEMOT, Présidente ADIL 33 et Cyrille VIVAS, président SNAL Aquitaine.**

CONTACTS PRESSE

SNAL
Amélie DECAUX
06 70 06 43 60